



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00032

OBJET :

Conditions de dépôt des listes des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	34 Voix pour	Voix contre	A l'unanimité
	1 Abstention	Non participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Xavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouctabi VIN, Mme Christine PONCELET, M. Hervé GAUGUE, Mme Sylvie TORRAO, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc-Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absente et représentée :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-1, L. 1414-4 et L. 1414-5 ; D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP) ;

CONSIDERANT que le dépôt des listes sera organisé immédiatement après l'adoption de la présente délibération, et avant le vote de la délibération relative à l'élection des membres titulaires et des suppléants de la CDSP ;

CONSIDERANT que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'Assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, puis procédant à l'élection des membres de la CDSP ;

LE CONSEIL,

VU l'exposé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

d'**APPROUVER** la création d'une Commission de délégation de service public permanente pour l'ensemble des délégations de service public, pour la durée du mandat municipal.

Article 2 :

de **FIXER** les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de délégation de service public comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Maire, lors d'une suspension de séance qui interviendra après le vote de la présente délibération ;
- Les listes doivent indiquer les nom et prénom des candidats aux postes de titulaires et aux postes de suppléants ;
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- Les listes seront déposées sous format papier.

Article 3 :

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260003210